

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

Personnes présentes :

SCP	STTP
Alice Lafferty	Marc Roussel
Virginie Tremblay	Sylvain Sicotte
Chetram Jaipersaud	Alvaro De La Cruz

Invités			
Paul Rivet	Zahra Mohammad	Nadia Afara	Arsene Kouassi
Steve Clark	Debbie Beckner	Kim Gould	Valérie Normand
Sohail Mirza	Jennifer Watters	Danny Goddu	Leah Lewis
Catherine Bernard	Bernie Gravelle	Deepthi Murthy	Julie Grégoire (STTP)

Conseillère	Audrey Labout
--------------------	---------------

Lieu : La consultation a eu lieu par MS Teams et au siège social, salle 0080G

Heure de début : 9 h

Heure de fin : 16 h

Programme

Nº	Sujets	Responsable de la présentation
1	Pause-sécurité/Pause santé mentale/Pause-diversité	Membres du Comité appartenant à la SCP
2	Mot d'ouverture	Marc Roussel et Alice Lafferty
3	Mise à jour sur le parc de véhicules et l'EMM	Paul Rivet et Steve Clark
4	Suivi de projets	Sohail Mirza
	Robot pour la trieuse à petits paquets du régime international	
5	(TPPI)	Catherine Bernard et Zahra Mohammad
6	Klaxon contre les chiens	Debbie Beckner
	Nouvelle boîte de dépôt (dans le laboratoire de vente au	
7	détail – 10 ^e étage du siège social)	Jennifer Watters
8	Suivi sur la formation du CLMSS	Nadia Afara
	Récapitulation de la conférence nationale sur la santé et la	
9	sécurité	Nadia Afara
10	Interactions positives en matière de sécurité pour les chefs d'équipe et les mentors	Kim Gould
11	Liste de contrôle de l'efficacité du CLMSS	Danny Goddu
12	Kiosque de lecteurs portables	Bernie Gravelle

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

13	TDP	Deepthi Murthy, Arsene Kouassi, Valérie Normand
14	Tableau de bord de la santé mentale	Leah Lewis
15	Procédé de résolution du harcèlement, de la violence et de la discrimination en milieu de travail et personnel en congé	Leah Lewis
16	Chariot de dépôt et de livraison (CDL) défectueux	Membres du Comité
17	Écouteurs par conduction osseuse	Membres du Comité
18	Dates des réunions du CNMSS de 2024	Membres du Comité
19	Points ouverts	Membres du Comité
20	Sujets clos/en suspens de la réunion précédente du CNMSS	Membres du Comité

2. Observations préliminaires

Ronde 1 : Santé mentale au travail

Le STTP demande à la SCP de prendre soin de la santé mentale au travail, particulièrement en raison des changements à venir comme RADDAR (voir le point 19, articles ouverts) et la mise en œuvre de la séparation du tri et de la livraison (STL) qui aura lieu au cours des prochaines années. Le STTP est disponible si une réunion spéciale est nécessaire pour discuter de ces sujets, car il s'agit de besoins urgents.

3. Mise à jour sur le parc de véhicules et l'EMM

Responsable(s) de la présentation : Paul Rivet, Steve Clark et Michael Polera

Présentation : 03 – Mise à jour sur la flotte – CNMSS, 9 nov. 2023 et 03 – Mise à jour sur la flotte d'EMM – CNMSS, 9 nov. 2023

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des problèmes liés au parc de véhicules. Paul Rivet fournit un aperçu de la reconstitution et du développement de l'actif de l'équipement motorisé de manutention (EMM) 2023, et Steve Clark fournit une mise à jour sur divers sujets liés au parc de véhicules.

Ronde 1 : Le point sur l'EMM :

La SCP fournit une mise à jour sur la production du bras de timon pour les LR7. Elle attend le prix et les délais de livraison du fabricant, qu'elle réclame chaque semaine, car il y a une forte demande pour ce produit.

Comme convenu à la dernière réunion, la SCP est en train d'assembler la trousse de conception détaillée du bras de timon de rechange et la transmettra au CNMSS dès qu'elle sera disponible.

En ce qui concerne la location d'EMM durant la période de pointe, la SCP mentionne que la demande de location est 37 % plus élevée en 2023 qu'en 2022. Elle a déployé la plupart des transpalettes à main C42 et des chariots ergonomiques LH3. Elle dispose de quelques chariots ergonomiques de rechange pour répondre aux demandes de dernière minute, ce qui n'était pas le cas l'an dernier.

Pour la gerbeuse à conducteur porté LR 7, la SCP prend les anciennes machines, les remet à neuf et les déploie aux emplacements qui les ont demandées pour la période de pointe. Malheureusement, elle fait face à des retards en raison de problèmes avec les nouvelles machines.

Pour la location de chariots élévateurs à fourche à contrepoids LF9, quelques emplacements sont toujours en suspens (y

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

compris Montréal). La SCP a été en mesure de louer tous les LF9 à une seule entreprise, ce qui est considérable.

Le STTP demande si la même communication que les années précédentes sera communiquée de nouveau, à savoir que si une personne n'est pas à l'aise pour manipuler une machine louée, elle n'aura pas à l'utiliser. La SCP confirme que ce sera le cas.

Le STTP demande s'il y a une nouvelle date de livraison pour le bras de timon. La SCP indique qu'il n'y a pas de date précise pour le moment et qu'elle communiquera l'information dès qu'elle la recevra.

Ronde 2 : Mises à jour sur le parc de véhicules :

La SCP fournit une mise à jour sur les éléments suivants :

1. Mise en service des véhicules C250 : La SCP présente les dates, les emplacements et le nombre de véhicules C250 qui seront mis en service en novembre et en décembre. Les trois mises en service en Colombie-Britannique, pour un total de 60 C250, auront probablement lieu juste avant Noël plutôt qu'au début de décembre en raison d'un retard sur la ligne de construction. La SCP fera une mise à jour la semaine prochaine.
2. Système de corbeilles des véhicules C250 vs étagère rabattable : La SCP a commencé à offrir l'option du système de corbeilles ou d'étagères rabattables pour la première fois le 16 septembre à Brampton et elle l'offre depuis. À ce jour, la SCP a laissé cinq systèmes de corbeilles dans le véhicule C250 et en a retiré trois par la suite parce que les agentes et agents de livraison avaient changé d'avis. Les agentes et agents de livraison apprécient vraiment avoir le choix.

La SCP présente des photos du système de corbeilles avec le CLGOP par rapport aux étagères rabattables. En ce qui concerne le CLGOP dans le système de corbeilles, la SCP mentionne que l'ancien CLGOP blanc est trop long, mais que le gris convient.

Le STTP demande si les C250 sont livrés avec le système de corbeilles. La SCP explique qu'elle retire 90 % du système de corbeilles au garage avant la mise en service. Cela permet de gagner du temps pour les mécaniciennes et mécaniciens et les conductrices et conducteurs, qui peuvent donc passer plus de temps avec la formatrice ou le formateur pendant la mise en service.

3. Cinq principales préoccupations au sujet du C250 :

- Système de corbeilles ou étagère rabattable : Comme mentionné ci-dessus, la SCP indique que le système de corbeilles peut être retiré sur demande. La communication aux conductrices et conducteurs de C250 devait être envoyée le 31 octobre, mais elle ne l'a pas été. Elle devrait être distribuée d'ici la mi-novembre.
- Clé à puce : La SCP mentionne qu'il y a une nouvelle clé à puce pour régler les divers problèmes (défaillances d'assemblage, corrosion de la batterie) de la version actuelle. Environ 1 000 produits seront mis à l'essai. La SCP attend l'approbation du CSCF en janvier. Une fois l'approbation obtenue, la SCP remplacera les clés à puce dans la mesure du possible. Le nouveau modèle est exactement le même que le modèle actuel, mais le bouton-poussoir sera rouge. Les nouveaux modèles seront donc facilement identifiables.
- Changement d'endroit de la jauge d'huile : La SCP indique que le correctif pour le nouvel emplacement de la jauge d'huile a été trouvé et mis à l'essai. À l'heure actuelle, la SCP et le fabricant préparent des trousseaux qui seront expédiés à l'équipe Entretien du parc de véhicules. Il sera ainsi plus facile pour les conductrices et conducteurs de vérifier le niveau d'huile.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

- Interrupteur de contact de la porte coulissante : La SCP explique qu'elle a d'abord renforcé les contacts initiaux là où la porte coulissante se ferme. Il y avait des fissures dans le champ, et la SCP a renforcé la pièce en plastique avec laquelle le métal entre en contact. La SCP travaille toujours sur cette question.
 - Rail de la porte coulissante : La SCP travaille toujours à la conception des glissières inférieures. Elle veut une nouvelle conception approuvée.
4. Freightliner MT50e : La SCP indique qu'il lui a fallu près de deux ans pour mettre ce véhicule sur la route. Il a été retardé d'environ 10 mois par le fabricant. La SCP a reçu la confirmation que le véhicule se trouve maintenant dans la région de l'Atlantique et que le fabricant met la dernière main à certains éléments (comme le traitement antirouille) aux fins de livraison. La SCP s'attend à l'avoir d'ici la mi-novembre, à la fin de novembre au plus tard.
- Le STTP demande combien de Freightliner MT50e seront disponibles. La SCP répond qu'il y en aura seulement un. Le plan initial était d'envoyer ce véhicule à Moncton, mais il sera mis à disposition à Halifax, en Nouvelle-Écosse.
- La SCP doit le voir et le valider avant de le mettre en circulation. Elle suggère d'effectuer une visite virtuelle avec l'équipe locale, car le véhicule ne peut pas être transporté à Ottawa aux fins d'examen par le CNMSS. La SCP répondra au STTP avec la date de livraison, et ils décideront ensemble des prochaines étapes.
5. Formation sur les véhicules électriques (VE) : La SCP présente le nombre de mécaniciennes et mécaniciens du parc de véhicules qui ont suivi la formation et les emplacements où la formation a eu lieu depuis 2021. La SCP présente également le moment et l'endroit où les prochaines classes auront lieu, y compris une version française de la formation qui sera offerte à Montréal, au Québec, en novembre. La date de la séance en français reste à déterminer. La SCP fournit au STTP la liste du personnel, soit environ 150 personnes, qui a terminé les deux premiers modules de niveau I à ce jour, ce qui représente 18 heures de formation.
- Le STTP demande qui vérifie et répare les véhicules. La SCP répond que toute personne qui n'a pas suivi les deux premiers modules ne peut pas toucher au véhicule. Les deux premiers modules sont essentiels, car ils enseignent comment couper l'alimentation à haute tension.
- Le STTP demande qui effectuera l'entretien en attendant que la formation soit terminée. La SCP répond qu'il s'agit probablement d'un partenaire.
- En ce qui concerne le matériel de formation, la SCP indique qu'elle a fourni les grandes lignes des cours, car elle n'est pas responsable de la formation. Le STTP souligne que si la SCP externalise toute la formation, ils n'auront pas accès au matériel, ce qui contrevient à la convention collective.
- La SCP comprend que la convention collective l'oblige à fournir le matériel, mais elle ne peut pas le faire légalement puisqu'elle n'en est pas propriétaire. C'est pourquoi elle a fourni les grandes lignes.
- Le STTP vérifiera de son côté si la SCP a enfreint ses obligations.
- La SCP présente le plan de formation pour 2024 sur lequel elle travaille avec le collège Centennial et fournira une mise à jour une fois qu'il sera terminé.
6. Chargement sécuritaire : La SCP indique que la note de service sur le chargement sécuritaire des véhicules loués

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

sans dispositif de retenue est prête à être envoyée. La SCP a également demandé à l'équipe Innovation d'examiner les options de protection entre le siège du conducteur et l'espace de chargement arrière pour les locations futures.

7. **Pneus – Mesure de la profondeur de la bande de roulement** : La SCP mentionne que la jauge de profondeur est maintenant disponible dans Ariba aux fins de commande. Un outil de travail est également à disposition. L'équipe du parc de véhicules commence déjà à recevoir des appels et de bons commentaires des CLMSS sur les pneus en bon état dans les postes de facteurs.
8. **Avis de rappel sur le véhicule électrique Transit** : La SCP indique qu'il y a un avis de rappel sur l'écran d'info-divertissement au milieu du tableau de bord du véhicule électrique Transit. Il y a un problème de connexion entre cet écran et la caméra à 360°. À ce stade, aucune pièce ne permet de réparer ce défaut potentiel. Cependant, la caméra de recul secondaire ordinaire sur le véhicule électrique Transit fonctionne même si l'écran d'info-divertissement ne fonctionne pas.

Le STTP demande si les lignes colorées de la caméra de recul apparaissent dans le bas et sur le côté de l'écran.

La SCP confirme que c'est le cas pour toutes les caméras de recul ordinaires dans tous les véhicules.

Mesures de suivi :

- Bras de timon : La SCP communiquera le résumé détaillé de la trousse de conception lorsqu'il sera disponible.
- Bras de timon : La SCP indiquera la nouvelle date de livraison lorsqu'elle sera connue.
- Freightliner MT50e. La SCP répondra avec la date de livraison et conviendra avec le STTP des prochaines étapes.
- Formation sur les véhicules électriques (VE) : La SCP présentera le plan de formation pour 2024 lorsqu'il sera connu.

4. Suivi de projets

Responsable(s) de la présentation : Sohail Mirza

Présentation : 04-Suivi de projets, CNMSS (nov.)

Il s'agit d'un point permanent qui donne aux deux parties l'occasion de discuter des nouveaux projets pilotes de la SCP et de faire des mises à jour sur les projets habituels.

Discussion :

Pour les projets ordinaires, la SCP a épuré la liste en fonction des commentaires reçus à la dernière réunion, et il reste seulement 11 projets ordinaires. Toutes les dates clés, y compris le premier point de contact du CNMSS, ont été complétées, à l'exception du programme de convoyeurs télescopiques de sécurité. Une personne de la SCP du CNMSS précise que ce projet faisait partie du projet du CTC de la trieuse de Montréal.

La SCP fournit une mise à jour sur le programme de convoyeurs télescopiques de sécurité et explique que l'équipe a terminé les quatre installations de convoyeurs télescopiques restantes et les déchargements en vrac par gravité au PPC de Vancouver.

En ce qui concerne les projets pilotes, la SCP fournit une mise à jour sur :

- l'évaluation des monoteneurs en carton, le ramassage à domicile et le chariot électrique : ces trois projets pilotes ont été reportés, aucune nouvelle date n'a été définie.
- Le klaxon contre les chiens, la boîte de dépôt de la vente au détail et le kiosque de lecteurs portables : ces projets

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

seront présentés plus tard au cours de la réunion par chaque équipe responsable.

- Validation de principe du véhicule à basse vitesse : L'équipe a prolongé le projet d'un an et a repéré deux nouveaux itinéraires à partir du poste de facteurs. La SCP partagera la présentation.

Le STTP demande ce que signifie « retirer » dans la colonne Statut actuel du projet d'aide au levage à dépression. La SCP répond que cela signifie que le système de levage est retiré de l'établissement.

Le STTP fait remarquer que la description du nouveau chariot de livraison (étude/essai) porte à confusion, car ce projet est mentionné comme étant en cours alors qu'aucune étude n'est en cours. La SCP modifiera le statut du projet pilote et le nom de la personne responsable du projet dans le dossier, car la personne responsable jusqu'à récemment ne travaille plus pour la SCP. La SCP précise que, jusqu'à présent, tout est en suspens pour ce projet.

Le STTP demande si une nouvelle personne a également été affectée au projet pilote de gyrophare, car la personne qui gérait ce projet était la même personne qui était responsable du projet de chariot mobile de livraison. La SCP confirme qu'une nouvelle personne est responsable du projet de gyrophare (étude et mise à l'essai). Elle mettra à jour le nom et enverra une nouvelle version de l'outil de suivi du projet.

La SCP demande si l'outil de suivi du projet pourrait être partagé moins souvent qu'une fois par mois en raison du nombre de projets en cours et de la complexité des mises à jour. Le STTP accepte de le recevoir tous les trois mois, mais demande que l'outil de suivi du projet lui soit envoyé s'il y a une mise à jour importante ou un nouveau projet.

Le STTP demande si un projet pilote est simplement retiré de la liste des projets lorsqu'il est terminé. La SCP répond que l'équipe responsable doit présenter les résultats et les conclusions au CNMSS et qu'elle ajoutera officiellement cette étape au procédé.

Le STTP demande si le robot de la trieuse à petits paquets du régime international (TPPI) est le même que celui présenté à Ottawa, avec un bras de chaque côté. La SCP confirme qu'il s'agit du même robot.

Mesures de suivi :

- La SCP partagera la présentation sur le véhicule à basse vitesse.
- La SCP doit mettre à jour l'état d'avancement du projet et le nom de la personne responsable du projet pour le nouveau chariot de livraison et le gyrophare.
- La SCP enverra la version mise à jour de l'outil de suivi du projet.
- La SCP ajoutera une étape dans le processus de présentation des résultats d'un projet pilote au CNMSS.

5. Robot pour la trieuse à petits paquets du régime international (TPPI)

Responsable(s) de la présentation : Zahra Mohammad et Catherine Bernard

Présentation : 05-STTP, CNMSS, Dépôt robotisé nov. 2023-fr

La SCP fournit une mise à jour sur le robot pour la trieuse à petits paquets du régime international (TPPI). Elle cherche une solution automatisée pour le dépôt du courrier en direct sur la TPPI à Gateway et à Vancouver. Depuis 2021, la SCP a effectué une demande de proposition à plusieurs étapes (y compris, mise à l'essai et évaluation), et elle est maintenant confiante dans l'exécution d'un projet pilote au sein des Opérations de Vancouver, à l'emplacement de l'installation Pacific International. Ce projet pilote aura lieu en mars 2024.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

Discussion :

La SCP diffuse la vidéo montrant le bras robotisé conçu par le fournisseur pour la SCP.

Le STTP s'enquiert de l'empreinte du robot, car la configuration est différente de celle présentée à Ottawa. La SCP explique qu'elle a tenté de reproduire la configuration de la TPPI dans la mesure du possible. Elle ne modifie pas l'équipement actuel, et le robot ne prend pas plus d'espace que des employés. La SCP fournira des photos de la plateforme de la TPPI afin que le STTP puisse voir.

Le STTP demande si la phrase « La source externe doit exploiter, entretenir et surveiller la technologie en tout temps » est valable seulement pour la durée du projet pilote. La SCP répond par l'affirmative. Le projet pilote se déroulera pendant six semaines, et la source externe gérera le robot. Dès que le projet pilote sera terminé, le robot sera retiré. La mise en œuvre ne sera pas permanente, car toute modification apportée à la TPPI sera retournée à l'état initial après la fin de la mise à l'essai.

En ce qui concerne la santé et la sécurité, la SCP mentionne que des caractéristiques de sécurité standard en matière de robotique seront mises en œuvre. Des mesures d'atténuation sonore seront mises en place pour atteindre le seuil de 75 dB et une évaluation des risques sera effectuée sur place avec le Comité local mixte sur la santé et la sécurité (CLMSS). La SCP confirme que son personnel n'utilisera pas la technologie et que, par conséquent, aucune formation n'est requise. Cependant, il y aura une communication pour informer le personnel. Le plan de communication est en cours et sera envoyé aux Opérations au début de 2024 (avec aide à la discussion, affiches).

Le STTP doit se rendre sur place pour examiner le projet pilote. La SCP répondra au STTP avec les semaines de visite ouvertes.

Mesures de suivi :

- La SCP fournira les images de la plateforme de la TPPI.
- La SCP proposera des dates au STTP pour l'examen du robot sur place.

6. Klaxon contre les chiens

Responsable(s) de la présentation : Debbie Beckner

Présentation : 06-Projet pilote Klaxon contre les chiens définitif

Il s'agit d'un suivi du projet pilote de klaxon contre les chiens qui a fait l'objet de discussions à la réunion précédente du CNMSS. Ce projet pilote a été mené dans neuf emplacements à l'échelle du pays. Comme convenu lors de la dernière réunion, la SCP a combiné un sondage à partir des questions envoyées aux emplacements et a recueilli des commentaires.

Discussion :

La SCP présente les neuf emplacements qui ont participé au projet pilote et les questions qui ont été envoyées au cours du sondage.

Le STTP demande si quelqu'un a indiqué qu'il préférait le vaporisateur utilisé auparavant, car cette question n'est pas abordée dans le sondage. La SCP confirme que seulement deux personnes ont mentionné qu'elles préféraient le vaporisateur. Cependant, il est important de noter que les gens sont satisfaits d'avoir une option secondaire. La SCP sera alors en mesure d'observer l'utilisation du pulvérisateur ou du klaxon en fonction du nombre d'achats.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

Le STTP demande combien de personnes ont répondu au sondage. La SCP répond qu'il y a 26 répondants au total et communique les résultats et les commentaires par emplacement. Les commentaires sur la taille du klaxon qui ont fait l'objet de discussions lors de la dernière réunion sont dus à la confusion entourant l'envoi du plus grand contenant par le fournisseur. La SCP confirme que les petits contenants sont disponibles et qu'eux seuls seront utilisés.

Le STTP demande s'il n'y a pas eu de plainte au sujet du bruit. La SCP répond qu'une seule personne a mentionné qu'il était bruyant, mais c'est ce que la SCP recherche.

La SCP indique qu'elle a reçu des commentaires positifs sur lesquels elle s'est appuyée pour ajouter cet article au catalogue. La SCP indique également que la campagne sur les chiens a lieu chaque année en mars et en avril, et que ce sera un bon moment pour présenter le klaxon et actualiser la communication sur la prévention.

7. Nouvelles boîtes de dépôt

Responsable(s) de la présentation : Jennifer Watters

Présentation : 07-Aperçu de l'expansion des boîtes de dépôt_CNMSS STTP_FR

La SCP présente le projet pilote sur l'équipement de boîtes de dépôt. Ce projet pilote doit être mené pour traiter les retours aux points de vente au détail, qui augmentent de 91 % d'une année à l'autre. Par conséquent, la SCP envisage de nouvelles options d'équipement et de format de boîtes de dépôt qui augmenteront la capacité de retour en offrant à la clientèle une option libre-service, ce qui réduira les temps d'attente et la frustration. La SCP a étendu les boîtes de dépôt rapide à 89 bureaux de poste, y compris 9 bureaux de la Société.

Discussion :

Le CNMSS s'est rendu au 10^e étage du siège social au laboratoire de vente au détail pour examiner les nouvelles boîtes de dépôt proposées.

La SCP présente les éléments suivants :

- Boîte de dépôt murale qui sera placée dans la salle des cases postales (sans surveillance et accessible à la clientèle après la fermeture du bureau de poste) ou dans un secteur de vente au détail du bureau de poste (avec présence où le personnel du bureau de poste peut la voir). Cette boîte est autonome aux fins de sécurité. Elle acceptera des articles dont la taille peut aller jusqu'à celle d'une grande boîte à tarif fixe. Dans les deux cas, la boîte de dépôt sera vidée du côté opérationnel du mur. Pour recueillir les paquets à l'intérieur de la boîte, les boîtes avec présence contiendront un panier mobile, et les boîtes sans surveillance contiendront un panier avec hayon latéral, son épaisseur sera double à la poignée et il sera doté de glissoirs sur quatre roulements à billes. Aucun conteneur SO-95 ne sera utilisé dans les boîtes sans surveillance, car ils sont combustibles.

Le STTP est préoccupé par le panier à l'intérieur de la boîte. Dans la version sans surveillance, le panier est directement sur le sol, alors il est assez bas, ce qui forcera les membres du personnel à se pencher pour récupérer les paquets. Selon le Syndicat, le panier devrait être plus élevé, comme celui des boîtes aux lettres rouges, par exemple.

La SCP réfléchit à d'autres solutions et prend note de ce commentaire.

- La boîte de dépôt autoportante sera placée dans un secteur de vente au détail d'un bureau de poste. Elle est

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

surélevée par rapport au plancher et accepte également des articles dont la taille peut aller jusqu'à celle d'une boîte à tarif fixe de grande taille. La levée s'effectue à l'avant et à l'arrière. Le panier de ramassage des colis est semblable à celui de la boîte de dépôt sans surveillance, mais il est plus élevé. La SCP voulait établir un équilibre entre l'accessibilité universelle pour la clientèle et l'optimisation de la capacité de la préposée ou du préposé à effectuer seulement quelques déplacements pour dégager l'équipement.

- La boîte de dépôt intégrée à l'équipement sera configurée dans un secteur de vente au détail du bureau de poste. Il s'agit de l'équipement actuel installé dans 166 bureaux de poste, mais il aura une nouvelle apparence. Elle s'intègre à l'ingénierie du comptoir. Le mécanisme de chute est le même que celui de la boîte aux lettres publique. Et elle accepte des articles dont la taille peut aller jusqu'à celle d'une boîte à tarif fixe de taille moyenne. La levée se fait à l'avant ou à l'arrière. Elle contient un panier très léger, car elle a une faible capacité.

La SCP explique qu'il s'agit seulement de prototypes et qu'elle tient toujours compte de la rétroaction et de l'amélioration. Elle a déjà reçu un commentaire selon lequel l'autocollant en latex dans le mécanisme de chute est collant, particulièrement avec les emballages en plastique (comme les sacs Nespresso). Cela ralentit la chute du colis. Elle s'en occupe donc.

Le STTP est préoccupé par le nombre de personnes qui utiliseront ces boîtes et par la question de savoir si les conditions du colis respecteront les exigences (par exemple, le colis sera-t-il suffisamment affranchi). Ils demandent également si les gens achètent des boîtes à tarif fixe ou des enveloppes matelassées. La SCP répond que les boîtes à tarif fixe sont l'un des produits les plus populaires et que la façon d'utiliser les boîtes de dépôt fera partie du message à la clientèle. La SCP affirme qu'elle vient de lancer une nouvelle très petite boîte à tarif fixe.

Le STTP est préoccupé par les grandes boîtes à tarif fixe qui pourraient rester coincées dans les boîtes de dépôt murales et les boîtes de dépôt autoportantes. La SCP répond qu'elle a pris ce problème en considération et s'est assurée que tout fonctionne correctement. C'est pourquoi une barre a été ajoutée sur la porte d'entrée pour s'assurer que le panier reste en place pendant une chute de colis et pour assurer la rigidité de la porte.

Le STTP demande d'ajouter des mesures préventives pour les gens, comme des photos de la taille maximale acceptée d'une boîte, afin qu'ils ne mettent pas de boîtes trop grandes pour éviter la frustration. La SCP indique qu'elle travaille sur un questionnaire pour recueillir les commentaires de la clientèle et du personnel. Elle travaille également sur une affiche de mise hors service en cas d'incident ou de frustration de la part du personnel ou de la clientèle.

Le STTP demande quelles mesures de sécurité sont en place pour contrer le risque de vol. La SCP répond que de nombreux tests de sécurité ont été effectués afin d'atténuer le risque de vol. Pour la boîte de dépôt murale, il n'y a pas de levée à l'avant, alors le risque est éliminé, mais la SCP surveillera cette question. La Sécurité générale a évalué l'équipement et est à l'aise avec celui-ci.

Le STTP demande si une évaluation des risques avec un CLMSS a été effectuée sur place. La SCP confirme qu'une première évaluation des risques a été effectuée avec l'ergonomie et qu'une consultation avec l'équipe régionale du réseau de vente au détail a été menée afin d'examiner la proposition de plan d'aménagement et les emplacements. L'équipe régionale aurait discuté avec la représentation locale pour obtenir son approbation.

Le STTP demande le nom des cinq emplacements qui ont reçu ou recevront l'équipement. La SCP répond que cette information fait partie de la présentation qui lui a été envoyée. Les bureaux de poste recevront l'équipement autonome

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

ou les accessoires comme équipement primaire ou secondaire, ce qui signifie que le bureau de poste pourra recevoir deux unités. La SCP confirme également qu'il n'y aura pas de boîtes de dépôt murales, car elles sont en cours de fabrication (cinq surveillées, et cinq sans surveillance).

Le STTP souligne qu'il est très préoccupé par le bruit que fait un colis lorsqu'il tombe dans la boîte. La SCP indique qu'elle est également préoccupée par ce problème et qu'elle cherche différentes solutions pour l'insonorisation.

8. Suivi sur la formation du CLMSS

Responsable(s) de la présentation : Nadia Afara

Présentation : 09-CLMSS Mise à jour de la formation_FR

La SCP fournit une mise à jour sur l'élaboration du module de formation du CLMSS et de la nouvelle formation conjointe. Le projet pilote en anglais a eu lieu à Mississauga du 26 au 28 septembre 2023 avec 14 personnes participantes, et le projet pilote en français a eu lieu à Montréal du 1^{er} au 3 novembre 2023 avec 11 personnes participantes. La SCP présente les résultats et les prochaines étapes.

Discussion :

La SCP indique qu'elle a reçu de très bons commentaires. Les principaux points sur lesquels il faut mettre l'accent sont l'amélioration du flux de formation, l'amélioration de l'interactivité (exercices plus pratiques), l'augmentation du matériel sur certains sujets et une réduction pour d'autres sujets, les références avec tous les renseignements clés dont les membres du CLMSS ont besoin. Une réunion pour passer en revue et s'entendre sur tous les commentaires reçus est prévue la semaine prochaine.

Le STTP fait remarquer que le projet pilote en français s'est mieux passé que l'anglais. La SCP convient que la séance en français reflète vraiment ce que devrait être un CLMSS collaboratif.

Les séances de formation des formateurs devaient avoir lieu en janvier, mais la SCP et le STTP s'attendent à un retard et à un report possible jusqu'en février. Le retard est dû à tous les commentaires reçus pendant les projets pilotes, qui nécessiteront beaucoup plus de mises à jour du matériel de formation que prévu initialement. De plus, les sections sur le PPRMT et les rapports sur les blessures légères devront être remaniées pour une meilleure intégration au système de gestion de la santé et de la sécurité (SGSS).

Le premier atelier de 3 heures pour convenir de la façon dont le matériel de formation sera révisé aura lieu le 14 novembre. Il y aura probablement plusieurs autres ateliers de 3 à 4 heures avant la fin de l'année, dans l'espérance de minimiser le retard des séances de formation des formateurs.

La SCP mentionne qu'en 2024, les nouveaux membres du CLMSS recevront la nouvelle formation et que le matériel de formation sera disponible sur la page « Pensez sécurité. Rentrez sain et sauf ».

Le STTP demande si la nouvelle formation sera également offerte aux membres actuels du CLMSS. La SCP répond que cela n'est pas prévu pour le moment. Ils se concentreront sur les nouveaux membres, mais le matériel de formation sera mis à la disposition des membres du CLMSS sur le site Web du CLMSS.

Le STTP souligne que tous les formateurs, nouvellement nommés et actuels, doivent être formés à la nouvelle formation. La SCP convient que c'est ce qui est visé par la séance de formation des formateurs prévue au premier trimestre de 2024.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

Le STTP demande qu'une version française de la formation des personnes responsables de la formation soit offerte. La SCP confirme qu'il y en aura une.

Le STTP prévoit qu'il n'y aura qu'une seule séance de formation des formateurs en français, mais au moins deux séances en anglais. Le STTP demande si la séance de formation des formateurs en français peut être offerte le même jour et au même endroit que la première séance de formation des formateurs en anglais. Si c'est le cas, nous prévoyons un débriefing entre les deux groupes pour comparer les expériences.

9. Récapitulation de la conférence nationale sur la santé et la sécurité

Responsable(s) de la présentation : Nadia Afara

Présentation : 10-Mise à jour définitive CNMSS_2e conférence nationale virtuelle CLMSS_STTP

La SCP présente les résultats positifs de la deuxième conférence nationale virtuelle sur la santé, la sécurité et le mieux-être, qui a eu lieu les 25 et 26 octobre.

Discussion :

La SCP communique le nombre total de personnes qui se sont inscrites, soit 977 personnes, par rapport à 742 personnes qui ont assisté à la conférence en direct. Selon les 266 réponses au sondage après l'événement, beaucoup ont participé en groupe, ce qui porte le nombre total de participants à au moins 814. Cela n'inclut pas les personnes qui ont participé à des groupes et qui n'ont pas répondu au sondage.

La SCP présente ensuite le nombre total de personnes inscrites et participantes par syndicat. Le STTP comptait 155 personnes inscrites et 109 personnes participantes, plus les participants en groupe.

53 des 266 répondants au sondage après l'événement étaient des employés du STTP :

- À la question de savoir si les personnes participantes recommanderaient à une autre personne d'assister à cette conférence : 84 % des 266 répondants étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour recommander la conférence et, 87 % des 53 répondants du STTP étaient d'accord/fortement d'accord.
- À la question de savoir si la conférence avait été utile : 82 % des 266 répondants étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que la conférence leur était utile, et 81 % des 53 répondants du STTP étaient d'accord ou tout à fait d'accord.
- À la question de savoir si les personnes participantes seraient en mesure de mettre en pratique ce qu'elles avaient appris : 84 % des 266 répondants sont d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'ils pourront appliquer ce qu'ils ont appris, et 91 % des 53 répondants du STTP étaient d'accord ou tout à fait d'accord.

La SCP souligne le fait qu'aucun membre du STTP n'a répondu « en désaccord » ou « fortement en désaccord » sur l'une ou l'autre des questions. Seules des personnes de l'AOPC (trois personnes) et de l'ACMPA (une personne) ont répondu « en désaccord », mais pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la conférence elle-même. La SCP fait également remarquer que pour la première question concernant la recommandation de la conférence, le STTP a enregistré la plus forte augmentation, passant de 68 % des réponses d'accord ou fortement d'accord l'an dernier à 87 % cette année.

La SCP envisage d'organiser de nouveau la conférence l'année prochaine et en est déjà à l'étape de la planification.

Le STTP demande les noms de ses membres qui ont assisté à la conférence et les commentaires fournis dans le sondage.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

La SCP refuse de fournir les noms, mais partagera les commentaires des réponses au sondage des membres du STTP.

Le STTP demande alors le nom des installations où se trouvent leurs membres, mais la SCP refuse également. La SCP accepte seulement de fournir la province afin d'assurer la confidentialité et d'éviter les représailles contre les membres du STTP.

Le STTP n'est pas d'accord avec cette décision, car il estime qu'il devrait savoir quels membres représentent le Syndicat, et c'est pourquoi il demande les noms.

La SCP mentionne que certains membres du STTP d'au moins trois régions différentes ont indiqué qu'ils avaient été menacés de perdre leur rôle de membre du comité s'ils s'inscrivaient à la conférence. Le STTP examinera la façon dont le message a été transmis de son côté, car sa position était simplement de ne pas participer.

Mesures de suivi :

- La SCP fournira des commentaires sur le sondage des membres du STTP.
- La SCP fournira la province des personnes inscrites au STTP.

10. Interactions positives en matière de sécurité pour les chefs d'équipe et les mentors

Responsable(s) de la présentation : Kim Gould

La formation sur les interactions positives en matière de sécurité (IPS) est conçue pour aider les responsables à développer l'état d'esprit, les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour mener une interaction positive en matière de sécurité et renforcer les comportements sécuritaires du personnel à tout moment. Cette formation de quatre heures a été offerte à la plupart des responsables de première ligne des Opérations en 2023, et la SCP prévoit une occasion de l'offrir aux responsables et aux mentors de la Vente au détail pour commencer.

Discussion :

Le STTP demande qui sont les mentors. La SCP répond qu'il pourrait s'agir de membres de l'ACMPA et du STTP dans le réseau de vente au détail. Il s'agit des personnes responsables de la formation qui offrent une formation de base aux nouvelles recrues de la vente au détail.

Le STTP demande si cette formation a déjà été présentée aux mentors. La SCP répond que non. Elle veut d'abord la présenter au CNMSS.

Le STTP fait remarquer qu'il n'y a pas d'entente entre le Syndicat et la SCP sur la façon de sélectionner les mentors et de former les nouvelles recrues. Par conséquent, si les interactions positives en matière de sécurité sont mises en œuvre, le STTP estime qu'ils devront décider qui peut être chargé du mentorat et du mentorat pour l'ISP.

Pour la SCP, il s'agit davantage d'encadrement que de formation. Elle fait remarquer que la formation sur les interactions positives en matière de sécurité consiste à perfectionner les compétences pour mieux communiquer. Cela peut également s'appliquer aux chefs d'équipe.

Le STTP demande à recevoir la formation avant la mise en service. La SCP suggère d'examiner certaines vidéos ou de tenir une réunion précise.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

Le STTP demande s'il y a un calendrier pour la mise en œuvre de cette formation ou s'il s'agit simplement d'entamer la conversation. La SCP répond qu'elle examine simplement la façon dont elle expose le STTP à cette question.

Le STTP demande comment les mentors sont sélectionnés. La SCP fournira les renseignements à ce sujet lors de la prochaine discussion.

Mesures de suivi :

- La SCP mènera une enquête sur la façon dont les mentors sont sélectionnés.
- La SCP va proposer des dates en janvier 2024 pour revoir un récapitulatif du contenu (incluant les vidéos).

11. Liste de contrôle de l'efficacité du CLMSS

Responsable(s) de la présentation : Danny Goddu

Présentation : 12-2024 Liste efficacité clmsst-fr

La SCP présente la version mise à jour de la liste de contrôle de l'efficacité du CLMSS. Cet outil existe depuis de nombreuses années pour aider le CLMSS à évaluer son efficacité. L'objectif de la mise à jour était de clarifier la liste de contrôle de l'efficacité et d'ajouter les six compétences clés d'un CLMSS efficace. Cette mise à jour a été effectuée en collaboration avec le STTP. L'objectif est de faire approuver cette liste par le CNMSS afin qu'elle soit disponible et utilisée par tous les CLMSS.

Discussion :

La SCP présente les mises à jour apportées à la liste, comme le regroupement des compétences dans différentes catégories, l'ajout de certaines pratiques exemplaires et l'ajout de la colonne Solution. Le changement le plus important a été l'ajout de six compétences pour un CLMSS efficace. Les CLMSS s'autoévaluent en fonction des conversations internes locales et peuvent déterminer les mesures qu'ils prendront pour s'améliorer. La façon dont l'outil est promu dans le cadre de la formation est qu'il existe beaucoup d'outils pour le CLMSS afin d'aider le personnel et le milieu de travail, mais il y a peu d'outils pour les aider eux-mêmes et pour s'autoévaluer.

Le STTP mentionne qu'il est bon d'avoir la colonne Solution proposée et les six grandes compétences, car elles font partie de la formation. Le STTP est d'accord avec la liste de contrôle. Ils font remarquer que ce document est évolutif, alors s'il manque quelque chose, il serait bon d'en discuter afin de l'améliorer.

La SCP tente de promouvoir l'utilisation régulière de l'outil. Il est là pour désamorcer les frustrations qui peuvent être éprouvées.

Le STTP demande si la SCP reçoit cette liste de contrôle de l'efficacité remplie par les CLMSS, au même titre que les minutes. La SCP répond que ce n'est pas le cas. À ce stade, la liste est utilisée localement par les CLMSS. Il n'y a pas d'examen national à ce sujet.

Le STTP ne veut pas que les gens aient peur de la remplir honnêtement au cas où ils croiraient que la liste est vérifiée pour évaluer qui fait un bon travail. Cette liste n'est pas une fiche de rendement. La SCP confirme que ce n'est pas du tout le cas.

Le STTP se demande s'il doit faire le suivi de la liste de contrôle de l'efficacité. La SCP propose de faire le suivi du nombre de fois où la liste est utilisée, mais elle n'est pas équipée pour le faire maintenant.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

Le STTP souhaite que cette liste soit utilisée au moins tous les trois mois, et plus souvent en cas de problème précis à régler.

La SCP mentionne qu'à la suite de l'approbation de la liste par le CNMSS, la prochaine étape consiste à mettre à jour le lien dans le site Web Pensez sécurité, rentrez sain et sauf aux fins de publication.

12. Kiosque de lecteurs portables

Responsable(s) de la présentation : Bernie Gravelle

Présentation : 08-ChargeItSpot – Projet pilote GPS – Présentation CNMSS STTP

La SCP présente ChargeItSpot – Solution de rangement dans les armoires sécurisées, une technologie de bornes de stockage d'appareils électroniques. Cette technologie consiste en un kiosque à écran tactile libre-service doté de rangées d'armoires modulaires extensibles. Il est programmé pour libérer l'appareil mobile le plus chargé, avertir les gestionnaires lorsqu'un appareil n'a pas été retourné et permettre aux membres du personnel de signaler les appareils endommagés afin qu'ils ne retournent pas en circulation et puissent être réparés. Il aidera à résoudre le problème du repérage des lecteurs portables dans les établissements.

Discussion :

La SCP présente le système de stockage à 48 compartiments et à 8 compartiments. Il est également livré avec 24 compartiments. Chaque armoire pourra contenir un lecteur portable. Le kiosque permet aux membres du STTP de balayer leur insigne et d'avoir accès à un lecteur portable pendant toute la durée du quart. À la fin du quart de travail, le personnel membre du STTP devra changer son insigne et le lecteur portable devra être retourné dans l'armoire initiale. Le lecteur sera ensuite chargé et prêt pour le prochain quart de travail. L'appareil sera géré par le logiciel de kiosque ChargeItSpot.

Le STTP demande comment les membres du personnel sauront qu'un lecteur portable est défectueux. La SCP explique que l'armoire où le lecteur portable sera retourné deviendra rouge et que personne d'autre ne pourra le retirer de l'armoire, sauf les superviseurs, qui devront prendre les mesures nécessaires pour dépanner l'appareil.

Le STTP demande s'il y a une façon d'indiquer si le lecteur est défectueux sur l'écran central de la solution. La SCP répond que oui.

La SCP mentionne qu'avec la nouvelle solution, l'étape supplémentaire consiste simplement à balayer l'insigne au kiosque au début et à la fin du quart de travail. Un outil de travail, une aide à la discussion et des affiches ont été fournis aux Opérations. Une vidéo a été diffusée sur les téléviseurs de Gateway et d'Albert Jackson.

Le STTP demande à recevoir l'outil de travail et la vidéo. La SCP enverra l'information.

Le STTP demande combien de temps un membre du personnel doit passer au kiosque pour ramasser le lecteur portable. Ils ne veulent pas que cela entraîne des retards pour le personnel. La SCP répond que neuf kiosques avec des armoires de 24 compartiments ont été installés à Albert Jackson et elle s'attend à ce que les gens passent une à deux minutes au kiosque pour ramasser le lecteur portable.

Le STTP demande s'il y a une obligation de rapporter le lecteur au cas où les gens devraient partir en urgence. La SCP répond que les membres du personnel doivent retourner le lecteur à la fin de leur quart de travail, mais qu'ils peuvent

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

le faire le jour suivant. L'armoire sera marquée comme étant en retard afin que les superviseurs sachent que le lecteur est sorti et que la personne doit le retourner.

Le STTP demande si ce sujet fera l'objet d'une discussion lors de la consultation nationale la semaine prochaine. La SCP confirme que le sujet a déjà été abordé le 3 octobre.

Mesures de suivi :

- La SCP enverra l'outil de travail, les aides à la discussion et la vidéo.

13. TDP

Responsable(s) de la présentation : Deepthi Murthy, Arsene Kouassi, Valérie Normand

Présentation : 13-Confirmation par photo du TDPA_fr

Au cours de la réunion qui a eu lieu le 23 octobre 2023 sur le projet de confirmation par photo, le STTP a mentionné qu'il y a beaucoup de préoccupations au sujet du nouveau TDP qui fige. La SCP reconnaît les problèmes liés au TDP, et pas seulement ceux liés au projet de confirmation par photo, et présente les solutions qui ont été mises en place pour les résoudre. La SCP confirme que tous les problèmes récemment détectés ont été résolus.

Discussion :

En ce qui a trait à la confirmation de la livraison par photo, le problème n'a pas été cerné auparavant, car certains des scénarios auxquels le personnel de livraison est confronté au cours de sa journée régulière n'ont pas été abordés pendant la mise à l'essai. La SCP s'assure que le réseau n'est pas trop occupé. Lorsqu'une photo n'est pas traitée, la défaillance est détectée par le TDP, ce qui l'empêche de figer et permet à l'agente ou à l'agent de livraison de reprendre sa photo et de poursuivre ses autres tâches sans autre problème.

Le STTP demande à la SCP ce qu'elle entend par réseau qui n'est pas trop occupé et comment elle s'assure qu'il l'est. Ils demandent si le réseau est lié à d'autres programmes au sein de la SCP ou s'il s'agit d'un réseau distinct.

La SCP répond qu'elle retraite la photo originale prise par l'agente ou l'agent de livraison. Elle redimensionne l'image pour l'envoyer avec le bon poids afin de ne pas surcharger le réseau.

Le STTP demande si la photo est envoyée à la SCP avant qu'elle soit envoyée à la clientèle. La SCP explique qu'elle est maintenant envoyée automatiquement à la clientèle. L'agente ou l'agent de livraison doit prendre la photo, confirmer la remise en lieu sûr et quitter les lieux. Elle ou il n'a pas besoin de rester sur place.

Le STTP reconnaît que le problème où le TDP fige causé par la photo prise est maintenant réglé, mais que le TDP fige dans d'autres situations (par exemple lorsqu'une signature est requise), ce qui crée du stress pour les agentes et agents de livraison devant les gens. Ils ont demandé si ces problèmes avaient également été résolus.

La SCP confirme que ce problème a été causé par une mise à jour de maintenance et, dès qu'elle en a pris connaissance, elle a communiqué avec le fournisseur. Elle a maintenant réglé le problème en passant à une version plus élevée de la mise à jour.

Le STTP est satisfait que les problèmes soient maintenant réglés, car c'était très frustrant pour les agentes et agents de livraison.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

Le STTP s'informe au sujet des messages d'urgence sur le TDP doté de l'application Jabber. Le problème est que ces messages d'urgence disparaissent après un certain temps. Le STTP s'attend qu'une confirmation de la lecture des messages sur le TDP doté de l'application Jabber soit demandée, comme cela existe pour le ramassage.

La SCP indique que l'application Jabber n'a pas cette possibilité de confirmation. Il s'agit d'une application tierce, et la SCP n'a aucun contrôle sur cette application, contrairement à l'application de livraison qui est conçue par la SCP et qui peut donc être modifiée et mise à jour.

Le STTP demande si cela peut être réglé. La SCP reprendra le commentaire et vérifiera que toute application qu'elle prendra à l'avenir aura cette fonction.

14. Tableau de bord de la santé mentale

Responsable(s) de la présentation : Leah Lewis

Présentation : 14-Tableau de bord santé mentale – CNMSS

La SCP présente le Tableau de bord de la santé mentale, qui fait partie de la stratégie en matière de santé mentale lancée en 2022, sous le pilier « Tableau de bord et mesures ». Elle a créé le tableau de bord pour évaluer l'incidence de la santé mentale sur les membres du personnel à l'échelle de la Société grâce aux renseignements reçus de sources internes et externes, comme le PAEF, le programme d'assurance-invalidité et le programme d'avantages sociaux.

Discussion :

La SCP explique que les mesures dans le tableau de bord sont organisées en fonction des indicateurs de levier d'action ou de résultat concernant la santé mentale. Celles présentées à la réunion sont liées au T2 depuis le début de l'année et sont donc cumulatives depuis le début de l'année. En raison de sa complexité, le tableau de bord ne sera mis à jour que chaque trimestre, et il y aura un délai de six semaines à la fin du trimestre pour la mise à jour.

Voici les indicateurs de levier d'action du côté gauche du tableau de bord :

- Formation sur la santé mentale à l'intention des chefs d'équipe : 84 % des chefs d'équipe ont terminé la formation « Stratégies de leadership pour la santé mentale » à ce jour à l'échelle du pays. Ces données proviennent d'une source de données interne. La SCP mentionne qu'elle a l'intention d'étendre cette mesure à différentes formations sur la santé mentale offertes à différents groupes de membres du personnel.
- Interactions positives en matière de sécurité : ce chiffre indique le nombre d'interactions positives en matière de sécurité signalées à l'échelle de l'entreprise. Ces données proviennent d'une source de données interne.
- Nombre d'évaluations des risques psychologiques en matière de santé et sécurité effectuées : il s'agit d'un ensemble de données internes indiquant combien de membres du personnel ont participé à une évaluation des risques de Guarding Minds cette année.
- Prestations du RSMC : Ces données sont fournies par une source externe. Les chiffres sont liés aux prestations de soins médicaux complémentaires et sont propres au nombre de personnes qui utilisent les services de conseil psychologique, qui atteignent le montant maximal des prestations et qui utilisent des produits pharmaceutiques pour leur santé mentale. Les chiffres présentés représentent le pourcentage de membres du personnel qui ont utilisé ces services par rapport au nombre de membres du personnel admissibles.
- PAEF : Ces données sont fournies par une source externe.
 - Taux d'utilisation du programme.
 - Atteinte des objectifs : Homewood fait le suivi du niveau d'atteinte des objectifs du programme. Lorsqu'un

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

employé commence un suivi avec une conseillère ou un conseiller, ils déterminent conjointement les objectifs des séances et évaluent à la fin des séances si les objectifs ont été atteints. En 2023, 84 % des membres du personnel qui ont fait appel à une conseillère ou à un conseiller jugent que les objectifs des séances ont été atteints.

- Séances sur le mieux-être : ces séances sont offertes par Homewood en milieu de travail ou en ligne. Ces séances portent sur un éventail de sujets liés au bien-être et à la santé mentale.

La SCP explique les indicateurs de résultat, qui se trouvent à la droite du tableau de bord :

- Le nombre total de jours perdus pour l'invalidité de courte durée et le nombre total de jours perdus pour des raisons de santé mentale. Ces renseignements proviennent d'une source externe. À ce jour, près de 60 000 jours ont été perdus pour des raisons de santé mentale, ce qui représente une moyenne de 65 jours par absence.
- Demandes d'assurance-invalidité liées à la santé mentale : prestations d'invalidité de courte et de longue durée (ICD et ILD).
- Données financières : pour chaque dollar consacré à des programmes préventifs, combien la SCP consacre-t-elle aux programmes réactifs?

Le STTP souhaite savoir ce qu'est un programme réactif. La SCP répond que les programmes de prévention sont affichés en gris dans le tableau de bord et que les programmes réactifs sont affichés en bleu.

Le STTP demande si le faible taux du PAEF est normal. La SCP répond que ce taux de 4,08 % s'applique aux T1 et T2 de 2023 et qu'il continuera de croître au cours de l'année. Par le passé, il était plutôt d'environ 12 % à 15 % sur l'année. La SCP mentionne toutefois qu'elle est préoccupée par le faible taux d'utilisation du PAEF par rapport aux années précédentes. Elle élabore donc un plan sur la façon d'améliorer l'utilisation du programme et de normaliser l'utilisation du service. En ce qui concerne les mesures du RSMC, la SCP mentionne qu'elle a demandé à la source externe d'examiner les chiffres, car ils étaient très bas.

Le STTP souhaite connaître le taux d'utilisation du PAEF à la fin du quatrième trimestre et obtenir la répartition pour chaque trimestre.

La SCP suggère qu'il soit présenté au CNMSS de février avec l'examen du plan de prévention des risques si la réunion est prévue après le 15 février. En raison du délai de six semaines à la fin du trimestre, les données mises à jour du tableau de bord de la santé mentale seront disponibles après le 15 février.

Le STTP fait remarquer que le taux d'utilisation concerne seulement le PAEF, alors que d'autres ressources en santé mentale, comme les délégués sociaux ou d'autres professionnels, existent et ont été utilisées par les membres du personnel. Il serait donc intéressant de le voir dans le tableau de bord. La SCP indique que si une source de données est disponible, cela pourrait être envisagé.

La SCP indique que les prochaines étapes consistent à communiquer le tableau de bord sur une base trimestrielle avec le CNMSS et les publics internes, à établir la tendance des mesures d'une année à l'autre et à examiner les différents mécanismes pour accroître l'utilisation du PAEF.

Le STTP demande s'il y a un objectif ou une attente pour l'année prochaine. La SCP répond qu'elle a l'intention de travailler sur certaines mesures, mais qu'elle ne les a pas déterminées. Elle demande au STTP s'il a des suggestions.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

Le STTP indique qu'il y a beaucoup de changements à venir pour les membres du personnel qui pourraient avoir une incidence sur leur vie familiale et sociale. Ils demandent si des mesures préventives peuvent être mises en place pour atténuer ces situations stressantes et maintenir ou réduire le nombre. En ce qui concerne l'augmentation du taux d'utilisation du PAEF, le STTP estime que cette augmentation pourrait être un facteur défavorable, puisqu'elle pourrait signifier qu'il y a de plus en plus de problèmes.

En ce qui concerne l'utilisation du PAEF, la SCP veut que ce nombre augmente, car cela signifie que les membres du personnel utiliseront le programme comme outil de prévention plutôt que d'attendre une urgence.

Mesures de suivi :

- La SCP enverra le tableau de bord de santé mentale chaque trimestre.

15. Procédé de résolution du harcèlement, de la violence et de la discrimination en milieu de travail et personnel en congé

Responsable(s) de la présentation : Leah Lewis

La SCP mentionne qu'elle travaille sur un procédé en matière de harcèlement, de violence et de discrimination pour permettre à une partie de participer au processus de résolution lorsqu'elle est en congé. Conformément au Règlement sur le harcèlement et la violence en milieu de travail, le délai du processus de règlement peut être prolongé lorsque l'une des Parties est en congé de 90 jours ou plus. Cependant, il arrive que certaines personnes qui ne sont pas au travail veuillent continuer à participer au processus pour obtenir une résolution.

Pour ce faire, la SCP a l'intention d'élaborer une analyse des exigences cognitives afin de pouvoir évaluer si une personne est en mesure de participer.

La SCP suggère d'en discuter lors de la réunion de la semaine prochaine sur le procédé de résolution du harcèlement, de la violence et de la discrimination au travail. Le STTP est d'accord et posera des questions la semaine prochaine.

Le STTP demande de recevoir quelques exemples d'analyses des exigences physiques et d'analyses des exigences cognitives déjà terminées. La SCP confirme que le sujet fera l'objet d'une discussion lors de la réunion du CNMSS de février et que certaines analyses des exigences physiques et analyses des exigences cognitives seront envoyées en décembre aux fins d'examen. Entre-temps, la SCP vérifiera si une ébauche peut être présentée à la réunion de la semaine prochaine.

Le STTP demande s'il y a des documents sur le procédé de résolution du harcèlement, de la violence et de la discrimination au travail lorsqu'une partie est absente du travail. La SCP confirme qu'il n'y en a pas, à l'exception du courriel envoyé le 10 octobre. La SCP précise qu'elle n'en est qu'à l'étape de l'exploration pour le moment.

Le STTP demande si la SCP pourrait envoyer un document écrit à ce sujet. La SCP le préparera et le communiquera une fois que le procédé aura été élaboré.

Le STTP réitère que les membres du personnel ne sont pas tenus de se prévaloir de la réglementation pour résoudre une plainte. Ils peuvent présenter un grief en vertu de la convention collective. La SCP le confirme.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

La SCP profite de l'occasion pour demander si le STTP a eu l'occasion d'examiner les séances sur le mieux-être présentées lors de la dernière réunion du CNMSS. Le STTP ne l'a pas fait. La SCP enverra un rappel dans quelques semaines.

Mesures de suivi :

- La SCP préparera une note sur le procédé de résolution du harcèlement, de la violence et de la discrimination au travail lorsqu'une partie est absente du travail.
- Le STTP répondra à la demande de commentaires sur les séances sur le mieux-être déjà demandées.
- La SCP enverra un rappel sur les séances sur le mieux-être.

16. Chariot de dépôt et de livraison (CDL) défectueux

Responsable(s) de la présentation : Membres du Comité et Julie Grégoire

Le STTP soulève des préoccupations liées à l'équipement et à l'entretien à Montréal, particulièrement en ce qui concerne les CDL, où les préposées et les préposés et les factrices et facteurs adjoints se pincent les doigts lorsqu'ils essaient de les ouvrir ou de les fermer. Ces problèmes ont été remarqués principalement avec la première génération de CDL, qui sont argentés. Certains sont vieux et rouillés, et lorsque les membres du personnel veulent déverrouiller l'un des côtés, ils se pincent les doigts avec des épinglettes ou des loquets, même s'ils portent des gants. En ce qui a trait à l'entretien, le STTP a été informé que le seul entretien effectué consiste à serrer ou à redresser les plateformes à roues et à les retourner directement aux fins d'utilisation.

La SCP demande si ces problèmes ont été signalés pour d'autres versions du CDL. Le STTP répond que les plaintes reçues concernent seulement les plaintes reçues pour le CDL de première génération, qui est argenté.

La SCP demande si les membres du STTP du CNMSS ont entendu parler de problèmes semblables à l'échelle nationale. Le STTP vérifiera si d'autres plaintes ont été signalées dans d'autres régions.

Le STTP souligne qu'à Montréal, les plaintes proviennent de différents services et emplacements. Un autre service de l'établissement de traitement du courrier de Léo-Blanchette se plaint du CDL, mais davantage du chargement. En effet, la visibilité est obscurcie, et le poids est assez important lorsque le CDL est plein comme décrit dans la procédure 1605.14 du SMS. Une solution locale a été mise en œuvre avec le CLMSS à Léo-Blanchette, mais elle ne peut pas être imposée ailleurs, car elle ne fait pas partie du SMS.

Le STTP demande s'il est possible de rédiger une autre note d'information à l'intention des superviseurs pour expliquer la capacité maximale de ces CDL et pour garder une vue claire au-dessus du chargement des CDL.

La SCP a vu une occasion d'actualiser le libellé du SMS, car il indique que le CDL peut être rempli jusqu'en haut et ne dit pas de ne pas masquer la vue.

Le STTP soulève également un problème de tension du dos des factrices et facteurs adjoints et des commis lorsque le CDL est complètement ouvert et tordu.

La SCP doit comprendre le plan d'entretien et en discuter avec l'équipe appropriée. Elle invitera les personnes appropriées à la prochaine réunion du CNMSS.

Mesures de suivi :

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

- La SCP invitera l'équipe pertinente à la prochaine réunion du CNMSS.

17. Écouteurs par conduction osseuse

Responsable(s) de la présentation : Membres du Comité et Julie Grégoire

La SCP examine toujours la question.

18. Dates des réunions du CNMSS de 2024

Responsable(s) de la présentation : Membres du Comité

Le Comité examinera et approuvera les dates par courriel.

Mesures de suivi :

- La SCP enverra les dates par courriel.

19. Articles ouverts

Responsable(s) de la présentation : Membres du Comité

1. Vérifications de sécurité : Le STTP est informé que des vérifications de sécurité sont effectuées dans différents milieux de travail et demande si une personne fera l'objet de mesures disciplinaires si elle ne respecte pas les règles. La SCP explique que ces vérifications concernent le travail en hauteur et visent la direction.
2. Stittsville – Agente ou agent de sécurité routière : Apparemment, un agent de sécurité routière agit comme des forces de l'ordre et demande le permis de conduire et l'immatriculation lors de contrôle sur la route. Si cela se produit de nouveau, le STTP demandera à ses membres de ne pas présenter le permis. La SCP répond que ce point a fait l'objet d'une discussion lors de la dernière réunion et qu'il a été confirmé que dans la mesure où les superviseurs peuvent vérifier que les agentes ou agents de livraison détiennent leur permis, cela suffit. La SCP en discutera davantage avec l'équipe responsable.
3. BPCOM de Drummondville : Le STTP soulève des préoccupations au sujet de la nouvelle BPCOM E-201, qui est censée se verrouiller toute seule lorsque l'agente ou l'agent de livraison la ferme. Récemment, certaines d'entre elles sont déficientes, et le ressort ne s'élève pas automatiquement lorsque les agentes ou agents de livraison veulent la fermer. Elles ou ils doivent donc pousser la porte avec force à plusieurs reprises et mettre leurs mains à l'intérieur afin de soulever le ressort pour bien fermer la porte. Par conséquent, elles ou ils se pincent les doigts, contrairement à l'ancienne version de la BPCOM, où elles ou ils n'avaient pas à mettre leurs doigts. De plus, il semble que certains entrepreneurs ont mentionné qu'il s'agissait d'un entretien trop important pour eux et qu'ils ne voulaient plus effectuer ces réparations.

Le STTP demande que les BPCOM fonctionnent comme elles ont été installées. Ils demandent que ces problèmes soient réglés et que les BPCOM soient bien entretenues.

Le STTP fait également remarquer que la direction locale n'avait pas réglé le problème jusqu'à ce qu'elle subisse plus de pression et un refus de travailler. Il semble que la situation ait été corrigée.

La SCP invitera l'équipe pertinente à la prochaine réunion du CNMSS pour discuter du problème, du procédé

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

d'intervention par palier pour ces problèmes et de la façon de les prévenir.

4. **RADDAR** : Le STTP demande s'il y a une mise à jour sur RADDAR qui va être déployer à l'échelle du pays. Il semble que cela va commencer la semaine prochaine à certains endroits en Ontario, en Colombie-Britannique et dans la RGT. Le STTP demande que des mesures préventives soient prises, comme cela a été fait à Montréal. Bien que tous les coûts supplémentaires soient compensés, RADDAR ajoutera du poids au transport entre les PDR. Le STTP doute que la SCP dispose de l'équipement nécessaire pour déployer toutes les armoires de relais nécessaires. Ils estiment que la sécurité physique et psychologique des membres du personnel n'est pas respectée.

La SCP obtiendra une mise à jour pertinente à ce sujet. Les considérations qui ont été prises en considération au Québec recevront la même attention dans les autres régions.

Le STTP demande si une consultation locale sera organisée avec le CLMSS. La SCP explique qu'elle a rencontré les équipes responsables qui sont les mêmes que celles qui ont mis en œuvre RADDAR au Québec. Le point le plus important est la sécurité des membres du personnel avec l'augmentation du nombre d'armoires de relais et le poids des sacoches. Pour le calendrier, l'emplacement et le plan de communication, la SCP communiquera avec le groupe de travail pertinent et avec le STTP.

Le STTP mentionne qu'il s'agit d'une grande préoccupation qui cause du stress à ses membres, surtout si elle est mise en œuvre la semaine prochaine alors qu'aucune consultation locale n'a eu lieu. Ils expliquent qu'à Montréal, bien qu'un poids raisonnable de RADDAR ait été négocié, tout ce qui n'entre pas dans RADDAR arrive maintenant en vrac. Une augmentation du courrier de quartier a été observée depuis que RADDAR est en place. Les factrices et facteurs doivent livrer les produits RADDAR ainsi que 10 à 12 circulaires. Ils sont donc toujours surchargés.

Le STTP affirme qu'il incombe à la direction de veiller à ce que les membres du personnel travaillent de façon sécuritaire et de vérifier qu'ils effectuent le chargement correctement.

La SCP entend ce commentaire, mais répond qu'il incombe également aux membres du personnel de veiller à leur propre sécurité et de ne pas se surcharger.

Le STTP indique que les armoires de relais doivent être installées, particulièrement pour les itinéraires à pied. Il demande que les CLMSS soient entièrement dédiés à la mise en œuvre, s'il doit y avoir une mise en œuvre de RADDAR la semaine prochaine. De l'aide doit également être disponible si les membres du personnel sont en crise ou anxieux.

Ils soulignent également que, selon la convention collective, les heures supplémentaires ne sont pas obligatoires. Le fait que les agentes et les agents de livraison doivent retourner aux armoires de relais plusieurs fois ajoute du temps à leur parcours, ce qui équivaut à les obliger à faire des heures supplémentaires.

La SCP reconnaît qu'il s'agit d'un changement important qui demeure une question délicate pour les membres du personnel. Elle effectuera un suivi auprès de l'équipe pertinente.

Le STTP demande que les mesures prises lui soient communiquées. Il semble que certains superviseurs ont suggéré de changer le chariot en ajoutant un conteneur SO-95 pour charger le plus de courrier possible. Le STTP rappelle que seul le sac simple de facteur peut être utilisé et attaché au chariot de facteur pour effectuer la

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

livraison à pied. De plus si le chariot est utilisé, le sac double ne peut être utilisé en même temps pour effectuer la livraison.

Mesures de suivi :

- La SCP discutera davantage avec l'équipe responsable de la conformité en matière de sécurité routière.
- La SCP invitera l'équipe pertinente à discuter des problèmes liés aux BPCM à la prochaine réunion du CNMSS.
- La SCP fournira une mise à jour adéquate sur RADDAR.

20. Sujets clos/en suspens de la réunion précédente du CNMSS

Responsable(s) de la présentation : Membres du Comité

La liste ci-dessous comprend les articles fermés recommandés et ceux en suspens :

Points fermés recommandés :

Affectation PCV/EDSC

Claxon contre les chiens

Avis sur l'application Jabber

Chargement du C250 (système de corbeilles vs corbeille à grands objets plats)

Préparation pour la période de pointe

Liste de contrôle de l'efficacité du CLMSS

Kiosque de lecteurs portables

Problèmes de TDP

Tableau de bord de la santé mentale

Liste des sujets en suspens :

Chariots de livraison

Mandat

Formation du CLMSS sur la santé et la sécurité psychologiques (WSPS)

Annexe DD – Formation du CLMSS

Mise à jour sur l'entretien

Remplacement du système de gestion des incidents (SGI)

Mise à jour du modèle de gestion des urgences

Activation de la fonction de conduite sécuritaire sur le TDP et fonctionnalité de détection des chutes du TDP

Projet pilote sur les produits menstruels

Véhicules à guidage automatique (VGA)

Éclairage de coffre des fourgonnettes utilitaires grand format

Formation de mécaniciennes et mécaniciens de VE

Problèmes liés aux VE Transit

Mise à l'essai des gyrophares orange des FFRS

Communication par satellite

Écouteurs par conduction osseuse

Projet pilote de véhicule à basse vitesse (VBV)

Bras de timon

Séance de mieux-être

Simulateur de chutes et glissades

Projet pilote Protex sur l'intelligence artificielle pour la prévention en matière de sécurité

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

9 novembre 2023

T-shirts de haute visibilité

Cordon

Mise en service des véhicules C250 et principales préoccupations

Freighliner MT50e

Robot pour la trieuse à petits paquets du régime international (TPPI)

Nouvelle boîte de dépôt

Récapitulation de la deuxième conférence nationale sur la santé et la sécurité

Interactions positives en matière de sécurité pour les chefs d'équipe et les mentors

Procédé de résolution du harcèlement, de la violence et de la discrimination en milieu de travail et personnel en congé

TDP défectueux

Dates ou CNMSS 2024

BPCOM de Drummondville

RADDAR

Réunions tenues en 2023 :

23 février (X)	27 avril (X)	6 juillet (X)	7 et 20 septembre (X)	9 novembre (X)
-----------------------	---------------------	----------------------	----------------------------------	-----------------------